Envoyé en préfecture le 20/10/2021
Reçu en préfecture le 20/10/2021
Affiché le
ID : 077-217705011-20211019-75_2021_058-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **15** ***(13 présents et 2 pouvoirs)***

Date de la convocation du conseil municipal : **6 octobre 2021**
Date d'affichage : **6 octobre 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre,

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Aurélie CADIN ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Carlos VALERO ; Fabien HERREMAN ; Antonio TAPADAS ; Claude LAZARO ; Patrick REBEYROL ; Louis de ROYS ; Chantal BRIANE

Pouvoirs : Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à François DEYSSON ; Nadia LEFAY donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absente : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire.

DÉLIBÉRATION 7.5.1./2021-058

OBJET : TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2022

Jacques ILLIEN, adjoint au maire et vice-président du S.D.E.S.M. explique que :

- Les armoires de commande d'éclairage public de la commune ne sont plus aux normes de sécurité ;
- Notre délégataire, le S.D.E.S.M. a proposé A.P.S. *(Avant-Projet Sommaire)* permettant de chiffrer le montant des travaux ;
- Ces travaux de rénovation ont été phasés sur deux exercices *(2021 et 2022)* afin que le reste à charge, hors subventions *(50% du montant H.T, avec un plafond de travaux de 3 000 € par armoire, soit une subvention maximale de 1500 € par armoire)* puisse être pris en charge par la commune.

Jacques ILLIEN rappelle le contenu de l'APS, par armoire et par année :

		Devis SDESM		
	Nom	Montant HT	Montant TTC	Subvention
En 2021	Rue Grande	4 778,00	5 733,60	1 500,00
	Chemin rose	4 926,00	5 911,20	1 500,00
	Barbe Bleue	1 622,00	1 946,40	811,00
	Roche du Saut	5 916,00	7 099,20	1 500,00
		17 242,00	20 690,40	5 311,00
	A charge de la commune 2021		15 379,40	

		Devis SDESM		
	Nom	Montant HT	Montant TTC	Subvention
En 2022	Vallée	4 703,00	5 643,60	1 500,00
	Pilliers	4 703,00	5 643,60	1 500,00
	Fondoire	4 795,00	5 754,00	1 500,00
	Justice	4 780,00	5 736,00	1 500,00
		18 981,00	22 777,20	6 000,00
	A charge de la commune 2022		16 777,20	

Conformément à l'APS, les travaux prévus en 2021 vont être engagés d'ici la fin de l'année et payés sur l'exercice 2021, pour un montant de 17 242 € HT, soit un reste à charge pour la commune de 15 379,40 € TTC.

La présente délibération concerne les travaux qui seront à engager en 2022, pour les 4 armoires dénommées « La Vallée, Pilliers, La Fondoire et La Justice », pour un montant de 18 981 € HT, soit un reste à charge pour la commune de 16 777,20 € TTC.

Envoyé en préfecture le 20/10/2021
Reçu en préfecture le 20/10/2021
Affiché le
ID : 077-217705011-20211019-75_2021_058-DE

Jacques ILLIEN propose

- De transférer la maitrise d'ouvrage de ces travaux au délégataire *(S.D.E.S.M.)* ;
- D'autoriser le maire à signer la convention afférente ainsi que tout avenant nécessaire ;
- D'inscrire les sommes nécessaires aux budgets 2022 ;
- D'autoriser le S.D.E.S.M. à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes ;
- D'autoriser le S.D.E.S.M. à faire les études sur les armoires concernées en 2022.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de VILLECERF est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'**A**vant-**P**rojet **S**ommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public concernant 4 armoires électriques La Vallée, Pilliers, La Fondoire et La Justice ;

Considérant que le montant des travaux est estimé d'après l'**A**vant-**P**rojet **S**ommaire à 18 981 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'**A**vant-**P**rojet **S**ommaire (APS)

• **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

• **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la réfection des 4 armoires citées ci-dessus, sur le réseau d'éclairage public de la commune de VILLECERF.

• **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2022.

• **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

• **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les matériels électriques déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 18 octobre 2021,

Acte rendu exécutoire après publication, le 18 octobre 2021.

Le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF Seine-et